

Termes de Référence provisoires pour le recrutement d'un opérateur technique

Termes de référence provisoires pour le recrutement d'un opérateur technique pour la coordination et la mise en œuvre du projet d'activités de pleine nature au service de la biodiversité du Parc National d'Ifrane

Employeur	Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF)
Titre	Opérateur technique pour la coordination et la mise en œuvre du projet d'activités de pleine nature au service de la biodiversité dans le Parc National d'Ifrane
Lieu de travail	Parc National d'Ifrane, Maroc
Durée	5 ans
Date prévue de démarrage	Début 2022

Table des matières

I.	Introduction	3
II.	Contexte du projet	3
III.	Objectif de l'assistance technique	8
IV.	Activités à réaliser par l'opérateur technique et résultats attendus	8
V.	Composition de l'équipe	12
VI.	Pilotage et modalités de réalisation	12

I. INTRODUCTION

Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) est un fonds public français destiné à favoriser la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement. Le secrétariat et la gestion financière du FFEM sont hébergés par l'Agence Française de Développement (AFD). Le FFEM contribue par des subventions au financement de projets de développement ayant un impact significatif et durable sur l'un ou plusieurs des grands enjeux de l'environnement mondial : biodiversité, changements climatiques, eaux internationales, dégradation des terres incluant la désertification et le déboisement, polluants organiques persistants, couche d'ozone.

Le FFEM apporte un financement pour le projet « Les activités de pleine nature au service de la biodiversité du Parc National d'Ifrane ». La note d'identification (NIP) du projet, proposée par l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF) au Maroc, a été présentée et validée au stade de l'identification lors du Comité de Pilotage du FFEM du 1 juillet 2021. La Note d'Engagement du projet (NEP) a été remise en décembre 2021.

Le projet, initié en 2022 pour une durée de 5ans, a pour finalité de contribuer à la conservation de la biodiversité des parcs nationaux, à la valorisation et au renforcement de la résilience de leurs territoires par le développement cohérent et intégré d'activités de pleine nature, filière d'activités « bas carbone ».

II. CONTEXTE DU PROJET

Les Parcs Nationaux du Maroc sont des territoires à vocations multiples permettant différentes formes d'activités dans des écosystèmes préservés. Parmi les activités innovantes, les sports de nature (filière à fort potentiel au Maroc) émergent dans l'offre des activités possibles pour se connecter avec la nature. Ils constituent un levier attractif pour une clientèle de tourisme national et international, un support de développement local, de corrections des inégalités territoriales et un vecteur de promotion sociale pour les populations, jeunes et femmes en particulier.

Le Parc National d'Ifrane, haut lieu du patrimoine naturel et culturel du Maroc, bénéficie de paysages parmi les plus remarquables du Royaume, conférant au site de grandes potentialités touristiques. La conservation de ses atouts écosystémiques est donc un enjeu prioritaire pour l'attractivité de ce territoire. Les menaces pouvant affecter le patrimoine naturel du Parc National d'Ifrane (surpâturage ovin, délits forestiers, tourisme de masse, changement climatique) sont connues et plusieurs projets ont participé ponctuellement à la sauvegarde de la biodiversité du Parc National d'Ifrane.

En ce sens, les enjeux du projet concernent la valorisation et la conservation durable de la biodiversité du Parc National à travers le développement des activités de pleine nature de façon extensive, maîtrisée, avec les communautés locales, et en cohérence avec la richesse du patrimoine naturel et sa sensibilité. Un autre enjeu du projet est de pouvoir contribuer, à l'échelle de parc pilote, aux objectifs de la nouvelle stratégie « Forêt du Maroc 2020-2030 » qui inclut la valorisation des Parcs Nationaux par un tourisme responsable et des activités de pleine nature. Alors que les parcs nationaux commencent à devenir des destinations visées par la filière du tourisme marocain, il est nécessaire de poser des bases solides et d'encadrer les activités de pleine nature extensives, immersives, en phase avec la sensibilité des Parcs Nationaux et ainsi éviter le développement de projets et d'activités non intégrées à cet environnement. Le projet doit donc aussi servir de modèle répliquable pour les autres Parcs Nationaux, et participer à leur mise en réseau.

La contribution du FFEM à ce projet s'inscrit en complément et en appui à la démarche plus globale de Prêt de Politique Publique (PrPP) de l'AFD au gouvernement Marocain, dont l'objectif est d'Accompagner une gestion durable des forêts et parcs nationaux du Maroc, contribuant à une transition « bas carbone », résiliente et inclusive du pays et à la protection et au maintien de sa biodiversité. Cet appui AFD, dont les financements seront octroyés prochainement, constitue une première opportunité de « Finance Climat » pour l'ANEF. Cette étape

importante doit permettre à l'ANEF, à moyen terme, de lever d'autres fonds centrés sur les enjeux d'adaptation et d'atténuation, tels que les subventions du Fonds Vert pour le Climat.

Objectifs du projet

L'objectif global est de développer, au sein du Parc National d'Ifrane, une stratégie d'écotourisme ancrée et consommant localement, afin de renforcer le financement de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des ressources naturelles et profiter aux populations locales.

Le projet vise 3 objectifs spécifiques :

- OS1 : Restaurer et conserver les paysages et la biodiversité du PNI et assurer le financement pérenne de la conservation.

- OS2 : Organiser le développement des activités de pleine nature en collaboration avec les populations locales pour permettre la découverte du patrimoine naturel et culturel du Parc National d'Ifrane.

- OS3 : Faire des activités de pleine nature un levier de développement local, d'intégration et de promotion sociale des zones défavorisées de montagne

Les résultats attendus associés à ces objectifs spécifiques sont les suivants :

- OS1 :
 - R1.1 : Renforcement institutionnel et organisationnel du PNI ;
 - R1.2 : Les connaissances sur les écosystèmes et les espèces du Parc National sont renforcées et un suivi scientifique est mis en œuvre ce qui participe à la sensibilisation ;
 - R1.3 : Des actions exemplaires pour la biodiversité qui renforceront l'attractivité du parc national sont mises en œuvre ;
 - R1.4 : Des financements alternatifs sont obtenus par les filières d'écotourisme de pleine nature et des partenariats publics/privés pour la conservation de la biodiversité sont mis en œuvre ;

- OS2 :
 - R2.1 : La collaboration avec les parcs nationaux français a permis la rédaction d'une charte de développement de l'écotourisme axé sur les sports de nature et la définition de produits écotouristiques avec la participation des acteurs locaux dans le PNI ;
 - R2.2 : Les produits écotouristiques de sports de nature sont opérationnalisés et commercialisés pour assurer une offre diversifiée d'activités et permettre un écotourisme doux et diffus, et des pratiques extensives et à faible impact ;

- OS3 :
 - R3.1 : le renforcement de capacités des acteurs du territoire pour une mise en œuvre durable des activités d'écotourisme de pleine nature est assuré;
 - R3.2 : un appui au développement des services et des initiatives locales est apporté

Contenu du programme

Composante 1 : *Initier un cercle vertueux pour la conservation des écosystèmes, des habitats, la réintroduction des espèces disparues et leur protection grâce à la dynamique des activités de pleine nature, source de financement pour la conservation*

L'objectif de cette composante est de créer un cercle vertueux à travers des activités interdépendantes. Afin de permettre la réussite des activités de conservation de la biodiversité et de réintroduction des espèces, et le renforcement de l'état des connaissances sur la biodiversité, une restructuration organisationnelle et

institutionnelle du parc est prévue. Dans le cadre du programme « Ghabati Hayati » (« Ma forêt, ma Vie ») et de la stratégie sectorielle « Forêts du Maroc 2020-2030 » qui vise un double objectif de préservation de la biodiversité et de développement économique durable du secteur, l'Agence Nationale des Eaux et Forêts a été créée et prendra le relais des prérogatives du DEF en tant qu'organisme public et semi-autonome. Une Société des Parcs Nationaux sera créée en tant que filiale de l'ANEF, et une redéfinition des métiers des eaux et forêts sera également réalisée. De plus, l'approbation récente du décret d'application de la loi 22-07 sur les aires protégées en avril 2021, amène des changements importants pour la structure du PNI, en actant la création des comités d'orientation et le comité scientifique au PNI, la Direction du parc, et en permettant au Parc de publier le zonage et les usages en vigueur dans le parc.

Composante 2 : *Organiser et développer dans le Parc National d'Ifrane en concertation avec les parcs nationaux français, des pratiques responsables et durables des activités de pleine nature et assurer la mise en réseau des parcs nationaux du Maroc*

Le cadrage des activités de pleine nature doit se faire en dialogue et par l'organisation d'un processus de consultation qui aboutira à la première charte des activités de pleine nature dans un Parc National au Maroc. Le développement de ces activités se fera de manière intégrée et acceptée par les populations locales et les usagers du territoire. Par ailleurs la définition de chacune de ces activités ne pourra retenir que celles pouvant avoir des effets maîtrisables et de faibles impacts sur l'environnement.

Cet outil, et les processus de concertation associés pourront s'insérer dans les chartes de territoire qui seront élaborées par la Société Nationale des Parcs Nationaux quand cet outil de gouvernance et de gestion des territoires des parcs nationaux aura été défini et intégré dans le cadre légal des parcs nationaux du Maroc. La collaboration avec les parcs nationaux français comme le parc des Calanques ou celui des Cévennes sera une vraie valeur ajoutée pour prévoir les activités de concertation afin de pouvoir élaborer une charte des activités de pleine nature. En France ces pratiques se sont progressivement structurées autant du côté des institutions publiques que des fédérations sportives et du secteur associatif. On peut citer par exemple l'expérience du Parc National des Cévennes dans le développement et la gestion ce type d'activités dans un contexte similaire (parc national habité, avec des activités de pastoralisme et d'écotourisme). De même, une collaboration pourrait être recherchée avec Parc National des Calanques qui a récemment développé un schéma de cohérence des sports de nature (2020).

Cette composante intègre également la définition et la mise en œuvre des produits écotouristiques de sports de nature (itinéraires, équipements légers, balisage, documents d'information et de communication, etc.) de façon à proposer une offre diversifiée d'activités permettant des pratiques diffuses et extensives sur le territoire, en prenant en compte la sensibilité du Parc National et ses points d'intérêt à découvrir.

Composante 3 : *Faire des sports de nature un levier d'intégration et de promotion sociale des zones défavorisées de montagne.*

L'un des objectifs de ce projet est de faire des activités écotouristiques et des activités de sport de nature le vecteur de nouvelles opportunités économiques pour les habitants du parc. Cette composante 3 permettra le renforcement des capacités des acteurs pour préparer la mise en place de nouveaux métiers liés aux activités de sport de nature. Les initiatives locales autour des produits écotouristiques, développées dans une optique de développement durable, seront mises en lumière et accompagnées grâce à la mise en place de deux appels à projet pour les porteurs de projets locaux. Les initiatives d'agriculture biologique et la commercialisation en circuits courts de produits locaux seront également appuyés dans cette composante.

Montage institutionnel et mode opératoire

La maîtrise d'ouvrage technique du programme est exercée par l'Agence Nationale des Eaux et Forêts sur l'entièreté du projet. Comme mentionné précédemment, cette Agence a été créée dans le cadre de la stratégie « Forêts du Maroc 2020-2030 », et pourra par ailleurs créer des filiales via des sociétés d'Etat. La Société des Parcs Nationaux sera créée une fois que l'ANEF sera effectivement en place, en 2022-2023, et assurera la coordination de l'ensemble des parcs nationaux et leur mise en réseau.

La convention de financement est signée entre le Ministère de l'Economie et des Finances du Royaume du Maroc, qui est donc le bénéficiaire du financement et maître d'ouvrage du projet, et l'AFD, représentant le FFEM. Dans la convention est mentionné que la maîtrise d'ouvrage technique du projet est confiée au DEF (puis à l'ANEF qui se substituera au DEF quand elle sera en place sur le plan administratif et budgétaire).

Le programme est piloté par la Direction centrale de la lutte contre la désertification et de la protection de la nature (en attendant la création de la future Société des Parcs Nationaux) et la Direction régionale en charge de la gestion du PNI (Direction Régionale des Eaux et Forêts – DREF- du Moyen Atlas à Meknès et Direction du PNI, placée sous la responsabilité de la DREF). La coordination, la mise en œuvre et la gestion du projet est assurée par une Unité de Gestion du Projet (UGP), qui sera appuyée et soutenue par une équipe multidisciplinaire de l'Assistance Technique (AT).

Ainsi, l'ANEF est bénéficiaire et maître d'ouvrage technique du projet auprès du FFEM, la Direction Régionale des Eaux et Forêts du Moyen Atlas à Meknès et sa direction du PNI en assurent la maîtrise d'ouvrage déléguée. Pour les assister et mettre en œuvre directement une partie des activités, une AT sera recrutée par l'ANEF, et sera l'unique récipiendaire des fonds du FFEM. Cet opérateur aura ainsi la mission d'appuyer la coordination et la mise en œuvre du projet, d'assurer l'expertise pour les actions de conservation et le renforcement de capacités des équipes du parc et acteurs locaux, le développement des partenariats institutionnels et scientifiques, d'assurer la mise en œuvre de la partie écotouristique, notamment la préparation et le financement des appels à projets, l'accompagnement des porteurs de projets, les échanges franco-marocain en concertation avec Expertise France (qui assure l'assistance technique à la mise en œuvre du prêt de politique publique) et le suivi-évaluation global du projet.

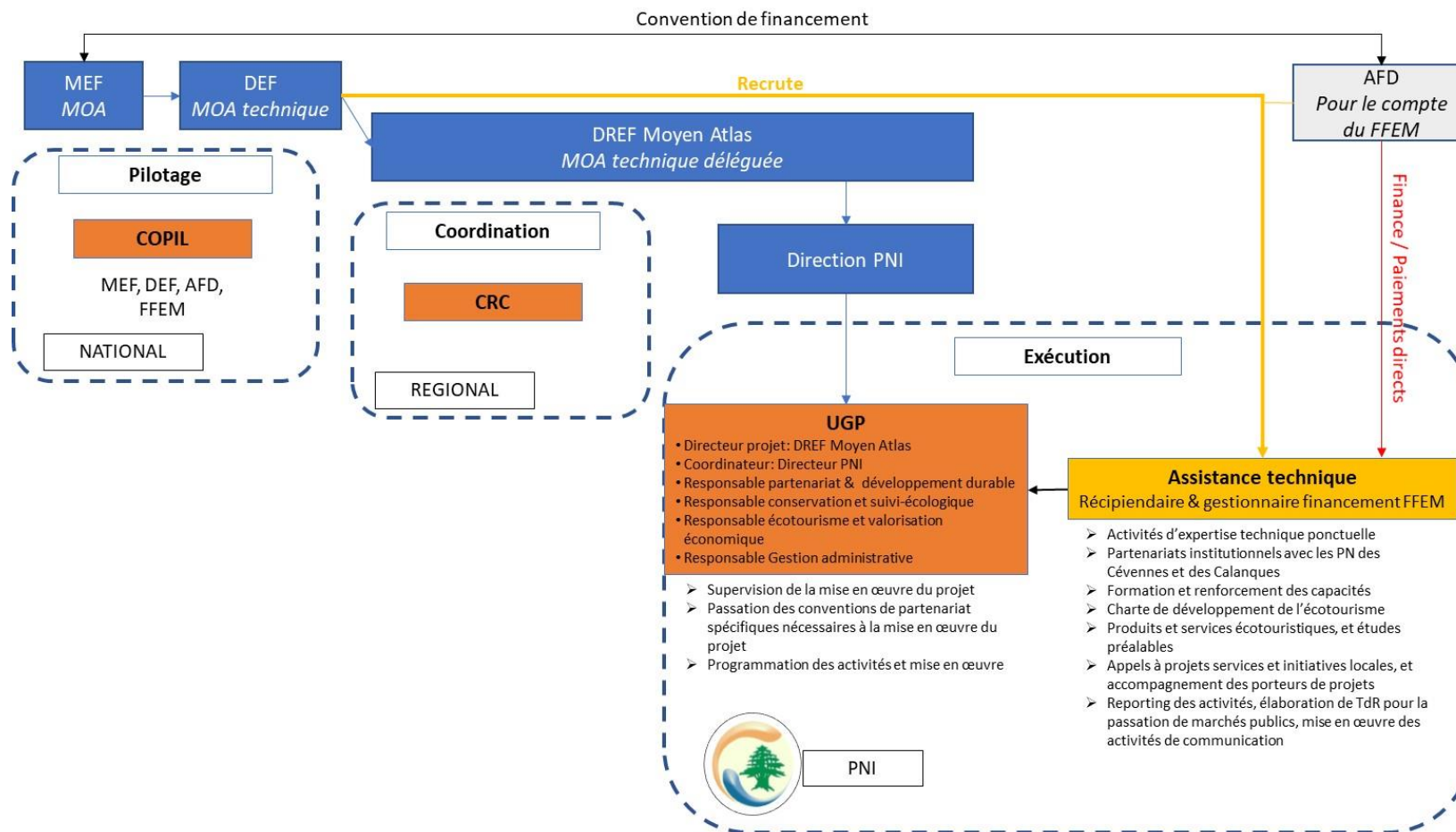
La structure organisationnelle du projet s'établit à quatre niveaux :

- La concertation et l'information au niveau national (Comité de Pilotage, La tutelle du projet) ;
- L'assurance qualité du projet, assurée par le Comité Régional de Coordination (CRC) sous la supervision du comité de pilotage, vise à ce que le projet se déroule conformément à son plan ;
- La coordination, la mise en œuvre et la gestion du projet assurée par l'Unité de Gestion du Projet (UGP), appuyée et soutenue par une équipe multidisciplinaire de l'Assistance Technique (AT) ;
- L'exécution des prestations par l'équipe multidisciplinaire de l'AT à l'UGP et une expertise sous-traitée par l'AT.

L'ANEF, à travers la DREF du Moyen Atlas, mettra en place l'UGP qui sera chargée de la gestion du projet sous la responsabilité du Directeur du Projet assisté par le coordonnateur de l'UGP et appuyé par l'AT.

La structure organisationnelle du projet est donnée ci-dessous :

Schéma : Montage institutionnel du projet



Durée, coût

Le projet se déroulera sur une durée de 5 ans (2022-2026), pour un budget total sera de 7 675 000 EUR, co-financé par le Royaume du Maroc et le FFEM. Le financement du FFEM est de 1 800 000 EUR (23% du budget total) et le financement du Royaume du Maroc est de 5 875 000 EUR (77% du budget total).

III. OBJECTIF DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

L'ANEF recrutera un opérateur tiers, qui fournira une Assistance technique à l'UGP. Cet opérateur sera en charge de mettre en oeuvre directement l'essentiel des activités financées par le FFEM dont de l'assistance technique multi-disciplinaire. La passation des marchés sera réalisée selon les directives de l'AFD en la matière (Appel d'Offre International précédé d'un Appel à Manifestation d'Intérêt). A l'issue de la procédure, l'ANEF signera le contrat de recrutement de ce prestataire au démarrage du projet.

L'opérateur sera l'unique bénéficiaire de l'ensemble de la subvention FFEM, afin de permettre une flexibilité technique dans la mise en oeuvre du projet.

Les 5,8 M d'euros de co-financement émanant de l'ANEF serviront pour leur part majoritairement à financer les activités d'investissement et d'aménagement du parc essentiellement dans les zones cœur de parc. Il s'agira notamment du matériel léger à mettre en place pour les activités de pleine nature, du matériel nécessaire pour le suivi des connaissances de la biodiversité du parc ou encore des programmes de réintroduction d'espèces (voir le budget en partie VIII).

Placé auprès de l'ANEF et de son équipe au niveau du Parc National d'Ifrane, l'opérateur aura pour mission de piloter, appuyer la coordination et mettre en oeuvre le projet de préservation de la biodiversité et de mise en oeuvre des activités de pleine nature à travers les missions suivantes :

- Assurer l'expertise technique pour les actions de conservation de la biodiversité, de définition du cadre de suivi des écosystèmes et des espèces, d'accompagnement au renforcement des protocoles scientifiques et techniques de réintroduction des espèces, et de définition des financements alternatifs ;
- Assurer le renforcement des capacités des équipes du parc et des acteurs locaux, et accompagner la restructuration organisationnelle et structurelle de la Direction du PNI et la mise en place des comités du Parc ;
- Coordonner le développement des partenariats institutionnels et scientifiques ;
- Accompagner le processus participatif de définition et de mise en oeuvre d'une charte de développement de l'écotourisme ;
- Définir et mettre en oeuvre les produits et services écotouristiques, et réaliser les études préalables à la définition des aménagements écotouristiques à mettre en place ;
- Coordonner les processus d'appels à projets pour le développement des services et des initiatives locales, et l'accompagnement des porteurs de projets locaux ;
- Assurer le suivi-évaluation du projet avec un comité d'acteurs territoriaux réuni semestriellement (acteurs de la filière, institutions (Ministère du Tourisme, la Société Marocaine d'Ingénierie Touristique, le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et le Ministère de l'Éducation), société civile).

IV. ACTIVITES A REALISER PAR L'OPERATEUR TECHNIQUE ET RESULTATS ATTENDUS

Sous la responsabilité de l'ANEF et du bureau-pays de l'AFD basé au Maroc, l'opérateur technique sera chargé de la mise en oeuvre du financement FFEM dans le Parc National d'Ifrane. L'opérateur gèrera son budget en

respectant les estimations du projet au niveau des lignes budgétaires des « résultats attendus » comme présenté ci-dessous. Par ailleurs, la sélection de l'opérateur se fera selon la méthode du budget déterminé, fixé à 1 800 000€.

Résultats attendus et activités	FFEM
	Montant
Composante 1 : Initier un cercle vertueux pour la conservation des écosystèmes, des habitats, la protection des espèces et leur réintroduction grâce à la dynamique des activités de pleine nature source de financement pour la conservation	454.000 €
Résultat attendu 1.1 : Renforcement institutionnel et organisationnel du PNI	170.000 €
Résultat attendu 1.2 : Les connaissances sur les écosystèmes et les espèces du Parc National sont renforcées et un suivi scientifique est mis en œuvre ce qui participe à la sensibilisation	50.000 €
Résultat attendu 1.3. : Des actions exemplaires pour la biodiversité qui renforceront l'attractivité du parc national sont mises en œuvre	60.000 €
Résultat attendu 1.4 : Des financements alternatifs sont obtenus par les filières d'écotourisme de pleine nature et des partenariats publics/privés pour la conservation de la biodiversité sont mis en œuvre	174.000 €
Composante 2 : Organiser et développer dans le Parc National d'Ifrane en concertation avec les parcs nationaux français, des pratiques responsables et durables des activités de pleine nature et assurer la mise en réseau des parcs nationaux du Maroc	406.000 €
Résultat attendu 2.1 : La collaboration avec les parcs nationaux français a permis la rédaction d'une charte de développement de l'écotourisme axé sur les sports de nature et la définition de produits écotouristiques avec la participation des acteurs locaux dans le PNI	406.000 €
Résultat attendu 2.2 : les produits écotouristiques de sports de nature sont opérationnalisés et commercialisés pour assurer une offre diversifiée d'activités et permettre un écotourisme doux et diffus, et des pratiques extensives et à faible impact	0 €
Composante 3 : Faire des sports de nature un levier d'intégration et de promotion sociale des zones défavorisées de montagne	625.000 €
Résultat attendu 3.1 : Assurer le renforcement de capacités des acteurs du territoire pour une mise en œuvre durable des activités d'écotourisme de pleine nature	100.000 €
Résultat attendu 3.2 : Apporter un appui au développement des services et des initiatives locales	525.000 €
Coordination & suivi-évaluation	125.000 €
	100.000 €
Divers et imprévus (5% fonds FFEM)	90.000 €
	1.800.000 €

L'opérateur technique devra s'insérer dans un modèle de gouvernance et de gestion du Parc en pleine évolution institutionnelle. Une attention particulière sera portée à la coordination et la répartition des tâches au sein de l'équipe, avec les agents du PNI, et les associations sylvopastorales. La délimitation de certaines activités devra être préalablement posée, notamment pour l'élaboration du business plan du parc, le suivi des connaissances, ou encore la réintroduction d'espèces.

Les tâches principales de l'opérateur technique seront les suivantes :

- Réaliser les activités d'expertise technique ponctuelle (concertation territoriale, accompagnement dans la réintroduction d'espèces, élaboration d'un business plan pour le parc national) ;
- Concrétiser, pour le compte de l'ANEF, les partenariats institutionnels avec le Parc National des Cévennes et celui des Calanques ;
- Former et renforcer les capacités du personnel du parc et des acteurs du territoire ;
- Accompagner le processus participatif de définition et de mise en œuvre d'une charte de développement de l'écotourisme ;

- Définir et mettre en œuvre les produits et services écotouristiques, et réaliser les études préalables à la définition des aménagements écotouristiques à mettre en place ;
- Coordonner les processus d'appels à projets pour le développement des services et des initiatives locales, et l'accompagnement des porteurs de projets locaux ;
- Procéder au reporting des activités, à l'élaboration de TdR pour la passation de marchés publics dans le cadre du projet réalisé à partir du budget de l'ANEF, à la mise en œuvre des activités de communication.

Une prise en compte des inégalités de genre sera présente dans l'intégralité de la mise en œuvre du projet.

4.1. Activités d'expertise technique ponctuelle

Restauration et conservation de la biodiversité du PNI

- Accompagnement à la restructuration organisationnelle et structurelle de la Direction du PNI et mise en place des comités du parc ;
- Soutien dans la mise à jour des connaissances sur les écosystèmes et les espèces du PNI et au développement de partenariats scientifiques ;
- Définition et mise en œuvre du cadre de suivi des écosystèmes et des espèces ;
- Accompagnement dans la réintroduction d'espèces emblématiques du PNI ;
- Collaboration et soutien au processus de mise en défens et préparation et mise en œuvre d'un projet de restauration d'écosystème.

Financement pérenne de la conservation

- Elaboration d'un business plan pour le parc national :
 - i) Budgétisation des coûts de fonctionnement, de gestion, de conservation, développement socio-économique, développement écotouristique, éducation à l'environnement, etc. ;
 - ii) Identification des mécanismes de financement existants et définition du gap de financement ;
 - iii) Définition de nouveaux modes de financement alternatifs (partenariats Parcs Nationaux/privés, PSE, etc.) ;
- Initiation de la mise en œuvre des nouveaux modes de financements alternatifs identifiés, accompagnement à la levée de fonds.

Concertation territoriale

- Organisation d'une concertation locale pour élaborer une charte de développement écotouristique axée sur les activités de pleine nature, et accompagner sa mise en application.

Ecotourisme et développement économique local

- Définition et mise en œuvre de produits écotouristiques dans lesquels s'intègrent les futurs aménagements de sports de nature priorités ;
- Réalisation des APS, APD & EIES des aménagements de sports de nature priorités, évaluer les besoins en équipement, et définir les modes de gestion des aménagements et des équipements (délégation de gestion, SDR, etc.) ;
- Suivi de la mise en œuvre des aménagements et des équipements ;

- Mise en application de la charte de développement écotouristique ;
- Préparation du plan de communication, de promotion et de commercialisation autour de la destination « Parc National d'Ifrane » et des produits écotouristiques développés et labellisés (marque Parc) ;
- Développement d'une charte signalétique & mobilier pour les Parcs nationaux
- Préparation de deux appels à projet pour porteurs de projet locaux pour mettre en place des services autour des produits écotouristiques et accompagnement des porteurs de projet;
- Suivi des activités écotouristiques et évaluation de leurs impacts et bénéfices sociaux et environnementaux ;
- Promotion et accompagnement des initiatives d'agriculture biologique et de commercialisation en circuits courts de produits locaux.

4.2. Développement des partenariats institutionnels avec les Parcs Nationaux Français

- Définition du contenu de la collaboration avec les parcs nationaux des Calanques et des Cévennes et l'organisation de voyages d'échanges avec les Parcs des Cévennes et des Calanques ;
- Appui au développement de partenariats avec les filières des sports de nature en France et au Maroc, les Parcs Nationaux des Cévennes et des Calanques ;
- Définition des collaborations et articulations à mettre en place avec les autres projets en cours d'exécution dans le parc, et plus globalement dans la région.

4.3. Formation et renforcement des capacités du personnel du parc et des acteurs du territoire

- Préparation d'un plan de renforcement des capacités pour le personnel du Parc, ses partenaires et autres personnes cibles de l'ANEF;
- Formation des équipes du Parc National aux méthodes de suivi de la biodiversité ;
- Formation des acteurs locaux aux nouveaux métiers pour la mise en œuvre des activités de pleine nature.

4.4. Suivi-évaluation

Suivi de l'exécution des activités du projet

- Elaboration d'un système de suivi-évaluation et supervision des activités en coordination avec la direction du PNI pendant toute la période de mise en œuvre du projet : mise en place d'outils spécifiques de suivi (fiches, tableaux de bord, programmation annuelle, notes d'avancement...)
- Elaboration d'un manuel de procédures de « gestion du projet ».

Evaluation des résultats du projet

- Participation aux réunions semestrielles du comité régional de coordination et élaboration de rapports d'activité.

Rapport de suivi évaluation

- Réalisation d'une évaluation intermédiaire interne et diffusion du rapport aux acteurs clé du projet.

V. COMPOSITION DE L'EQUIPE

L'assistance technique pourra consister en un consortium de type bureaux d'études et ONG capable de couvrir les différents aspects du projet et de répondre à cet appel d'offres. L'équipe pourra être constituée d'une équipe de 2 à 3 personnes temps plein, hébergée dans les bureaux de la Direction du PNI à Azrou, afin de permettre une appropriation des activités financées et un transfert de compétences.

Compétences requises

Expertise dans les différents secteurs et activités du projet :

- Expertise en matière de gestion de la conservation de la biodiversité (conservation, suivi écologique, restauration, gestion, éducation à l'environnement) ;
- Expertise en matière de suivi, gestion et évaluation d'impacts sur la biodiversité et de gestion territoriale intégrée ;
- Expertise en activités de pleine nature, écotourisme, sports de nature ;
- Expérience en Assistance Technique de projet FFEM ou AFD ;
- Expérience d'approche participative avec les institutions publiques et les populations locales, et capacités à effectuer de l'animation territoriale afin de permettre aux populations d'intégrer le projet et devenir acteurs du projet ;
- Expérience en gestion de projet, passation de marchés publics et appels à projets ;
- Accompagnement de petits porteurs de projet associatifs ;
- Connaissance des systèmes des Parcs Nationaux français et des Chartes de Territoires ;

L'équipe devra faire preuve d'une maîtrise parfaite de l'arabe et du français.

VI. PILOTAGE ET MODALITES DE REALISATION

L'assistance technique sera réalisée sous la responsabilité de l'ANEF avec l'appui de l'AFD. Le consultant travaillera en collaboration avec le MAPMDREF, la Direction du PNI, ainsi que les organisations partenaires sur le terrain tels que les associations sylvo-pastorales, et les autres parties prenantes au projet identifiées dans la NEP et dans les présents TDR.

Services, installations et biens à mettre à disposition du prestataire :

- Le client facilitera, dans la mesure du possible, l'accès de titulaire aux documents et archives ainsi que les contacts avec les Etablissements publics ou privés en relation avec le projet concerné ;
- Des locaux seront mis à disposition dans la direction du PNI à Azrou, que le titulaire équipera en mobilier et aménagera en cas de besoin.